

REGLEMENT FINANCIER - ANNÉE 2021-2022

ANNEXE A LA CONVENTION DE SCOLARISATION

Contribution des familles

Catégorie	Quotient familial	Contribution des familles ECOLE
1	de 0 à 5 900 €	445 €
2	de 5 901 à 8 900 €	680 €
3	de 8 901 à 12 900 €	830 €
4	de 12 901 à 16 900 €	960 €
5	au-delà de 16 901 €	1 135 €

Demi-pension

Par semaine	Forfait
2 repas	432 €
3 repas	648 €
4 repas	864 €

Remise Famille nombreuse

Pour les familles de 3 enfants et plus scolarisés à Sainte-Marie, une remise de 10% est appliquée sur la contribution des familles du 3ème enfant et les suivants.

PRESTATIONS ANNEXES

Fournitures scolaires MATERNELLE et PRIMAIRE		50 €
Forfait fichiers/cahiers d'exercices (du CP au CM2)		35 €
Cantine	Repas occasionnel, à l'unité	6,75 €
	Externat surveillé pour les enfants ayant un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et qui apportent leur repas	1,50 € par repas
Garderie du matin (de 7h 30 à 8h 15)	• Forfait	145 €
	• Garderie occasionnelle	1,50 € / jour
Garderie du soir (de 16h 30 à 18h 45)	• Forfait de 16h 30 à 17h 30	175 €
	• de 17h 30 à 18h 45	0,80 € le ¼ heure
	• Garderie occasionnelle	0,80 € le ¼ heure
	• Supplément pour tout dépassement d'horaire	5 €
APEL SMB Association des parents d'Elèves	• Cotisation APEL (base par famille) y compris l'abonnement à « Famille Education »	23 €
	• Contribution de solidarité à l'APEL SMB (au cas où déjà réglé dans un autre établissement)	4 €
Sorties et voyages	Sorties	Environ 30 € / an (Pèlerinage, Muséum, Spectacles, ...)
	Voyages	de 150 € à 300 € en fonction des projets
	Retraites (1 ^{ère} communion, ...)	Maximum 30 €